



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Extrait du registre
Des procès-verbaux du Conseil d'Administration
Séance du 8 Avril 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 13

Par suite d'une convocation en date du 27 Mars 2019, les membres composant le conseil d'administration du CCAS de Teyran se sont réunis à la salle de la Bergerie à Teyran le 8 Avril 2019, sous la présidence de Madame Huguette LABALME, Vice-Présidente du CCAS de Teyran.

Étaient présents : , Huguette LABALME, Nicole DUPRAT, Odile VELAY, Christelle POYO, Marie-Agnès REMY, Brigitte HOURTAL, Nelly BONNARD, Sylvette TOURRIERE, Denise QUET, Christian DESWAERTE, Bernard DUMAS.

Absent(s) ayant donné procuration : Monsieur Éric BASCOU à Madame Odile VELAY
Madame PEYTAVIN à Madame Nicole DUPRAT

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration a pu délibérer.

La Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Nicole DUPRAT est désignée pour remplir cette fonction.

La Vice-Présidente Huguette LABALME propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 7 février 2019.

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent le Procès-verbal de la séance du 7 février 2019.

I – Résidence d'Aubeterre

1. Délibération n° 2019-05 relative à la demande de subvention pour les travaux de rénovation de la cuisine au Conseil départemental de l'Hérault

La cuisine de la Résidence d'Aubeterre, créée il y a plus de 30 ans, présente aujourd'hui des surfaces vieillissantes (carrelages détériorés, infiltrations d'eau, défaut de gestion des vapeurs dues à la machine capot en plonge, ...) et une organisation de la marche en avant peu ergonomique (pièce destinée à recevoir des activités sales -légumerie- au milieu de pièces destinées aux activités « propres » -pâtisserie, stockage plonge, dressage produits finis).

La cuisine de l'établissement sert près de 140 repas par jour (résidents, personnel, invités...) Afin de maintenir des conditions de travail et d'hygiène conformes, de pérenniser la production sur place, gage de qualité des repas, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de rénovation.

Ces travaux seront réalisés au second semestre 2019.

Le projet de rénovation de la cuisine de l'Ehpad Résidence d'Aubeterre dont le coût prévisionnel s'élève à 105 001€ HT est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil départemental.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

| Projets | Coût HT |
|----------------------------------|----------|
| Total des travaux estimés à : | 105 001€ |
| | |
| Plan de financement | Recettes |
| Subvention départementale (15 %) | 15 750€ |
| Autofinancement | 89 251€ |

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet de rénovation de la cuisine aura lieu au 2d semestre 2019.

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- a arrêté le projet de rénovation de la cuisine de l'Ehpad Résidence d'Aubeterre
- a adopté le plan de financement
- a sollicité une subvention au Conseil départemental

2. Délibération n° 2019-06 relative à l'approbation du compte de gestion 2018

Le compte de gestion établi par le comptable à la clôture de l'exercice est soumis à l'approbation du Conseil d'administration du CCAS. Il est conforme au compte administratif.

Le Conseil d'administration du CCAS a approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion 2018.

3. Délibération n° 2019-07 relative à l'approbation de l'ERRD 2018

L'ERRD 2018 fait état des dépenses et des recettes réalisées en 2018. Il est conforme au compte de gestion 2018.

Il est soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du CCAS a approuvé, à l'unanimité, l'ERRD 2018.

4. Délibération n° 2019-08 relative à l'affectation des résultats 2018

L'année 2018 présente un résultat excédentaire de 122 442,18€.

Après vérification des répartitions des dépenses et recettes, il est affecté ainsi par section :

Hébergement : +105 669,68€ à affecter en réserve d'investissement au compte 10682
Dépendance et soins: + 16 772,5€ à affecter en réserve de compensation au compte 1068632

Le Conseil d'administration du CCAS a approuvé, à l'unanimité, les affectations de résultats proposées.

II - Ccas

1. Délibération 2019 09 Approbation du Compte Administratif 2018 du budget du CCAS

Mme Huguette LABALME Vice-Présidente chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil d'administration examine le compte administratif du budget du CCAS 2018

Il est soumis au conseil d'administration pour adoption. Il est conforme au compte de gestion du receveur.

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018 du Budget du CCAS

2. Délibération 2019 10 Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Madame la Vice-Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2018.

3. Délibération 2019 11 Affectation des Résultats de l'exercice 2018

Vu l'équilibre des comptes entre l'ordonnateur et le receveur municipal de l'exercice 2018 en section de fonctionnement et d'investissement,

Madame la Vice-Présidente indique que le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018, laissent apparaître en section de fonctionnement un résultat positif de 1 999.68 euros, en section d'investissement un résultat positif de 3 315.82 euros.

Il est proposé d'affecter au budget 2019 en section de fonctionnement un résultat positif de 1 999.68 euros et en section d'investissement un résultat positif de 3 315.82 euros.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2018

4. Délibération 2019 12 Adoption du Budget Primitif 2019

Madame la Vice-Présidente propose au conseil d'administration du centre communal d'action sociale, de voter le budget primitif 2019 par chapitre :

| BUDGET 2019 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 31 500.00 | 3 682.94 |
| Recettes | 31 500.00 | 3 682.94 |

Le Budget pour l'exercice 2019, est présenté dans le document joint

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le budget primitif 2019

5. Délibération 2019 13 Vote des subventions aux Associations chapitre 65 pour l'exercice 2019

Vu le document des subventions proposées aux associations pour l'année 2019,

Le conseil d'administration, décide de procéder au vote des subventions destinées aux associations telles que présentées dans le projet de budget primitif 2019.

| BUDGET 2019 SUBVENTIONS | | |
|---|-----------------|------------|
| ASSOCIATIONS | SUBVENTIONS | MONTANT |
| CRECHE DES DIABLOTTINS | SUBVENTION 2019 | 8 000.00 € |
| ASSOCIATION FNATH | SUBVENTION 2019 | 400.00 € |
| CENTRE DE LOISIRS « La Maison des Enfants » | SUBVENTION 2019 | 500.00 € |
| BANQUE ALIMENTAIRE DE L'HERAULT | SUBVENTION 2019 | 100.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget des subventions allouées aux associations chapitre 65 pour l'exercice 2019. (Suivant descriptif ci-dessus)

Fait à Teyran, le 9 Avril 2019
Le Président du CCAS de Teyran
Éric BASCOU

